



BARÈME D'HONORAIRES

GROUPE AIP

En vigueur au 1er décembre 2025

TRANSACTION ET DIVISION LUXURY

MONTANT DE LA NÉGOCIATION	TRANSACTION	LUXURY
Moins de 50 000 €	8 000 €	/
Entre 50 001 € et 120 000 €	10 000 €	/
Entre 120 001 € et 150 000 €	8,50 %	/
Entre 150 001 € et 180 000 €	7,00 %	/
Entre 180 001 € et 220 000 €	6,50 %	/
Entre 220 001 € et 280 000 €	6,00 %	/
Entre 280 001 € et 350 000 €	5,50 %	6,00 %
Entre 350 001 € et 500 000 €	5,00 %	6,00 %
Entre 500 001 € et 800 000 €	4,50 %	5,50 %
À partir de 800 001 €	4 %	5 %

La division Luxury intervient sur les biens à partir de 280 000 €. Honoraires TTC, à la charge du vendeur.

COMMERCE, LOCATION ET INGÉNIERIE

LOCATION PROFESSIONNELLE

30 %

du loyer annuel HT hors charges

Minimum 6 000 € HT

À la charge du locataire

CESSION DE DROIT AU BAIL

8 %

du prix de cession HT

Minimum 6 000 € HT

À la charge du preneur

FONDS DE COMMERCE

8 %

du prix de cession HT

Minimum 6 000 € HT

À la charge du preneur

INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

Sur devis

selon le projet

Base 200 € / heure, min 6 000 € HT

Honoraires HT



AIP ARVERN by KW

30 avenue Julien, 63000 Clermont-Ferrand
aip.immo